



Le Président

DISCOURS CEREMONIE DE RECONNAISSANCE DE RAYONNEMENT MARITIME

L'ORDRE DU MERITE MARITIME a été créé par une loi du 9 février 1930, il est destiné à récompenser la valeur des marins et le mérite de citoyens qui se sont distingués par des actions exceptionnelles, des services particuliers ou exemplaires en regard du fonctionnement, du développement ou du rayonnement des activités maritimes.

Le Mérite Maritime fait partie des quatre ordres qui seront maintenus par le Général De GAULLE en 1963 après la suppression de 16 ordres ministériels et coloniaux. Les titulaires des décorations maritimes (Chevaliers, Officiers, Commandeurs et médaillés d'Honneur de trois contingents A, B et C), se rassemblent depuis 1954 au sein de la Fédération Nationale du Mérite Maritime et de la Médaille d'honneur des Marins (d'environ 3000 membres). La Fédération, reconnue d'intérêt général est organisée en 21 sections régionales.... dont la section Bretagne Sud et Vendée. Elle réalise également des actions pour promouvoir l'image de qualité du monde maritime.

Pour compléter son attachement et contribuer au patrimoine culturel maritime la Fédération dispose également d'un centre de documentation maritime exceptionnel hébergé à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime de Marseille en relations permanentes avec la majeure partie des Musées Maritimes nationaux.

Environ 18.000 documents... 7900 revues maritimes, 2700 photos et cartes postales 1300 cartes marines , 4000 livres et ouvrages Marine Marchande et Marine de guerre, 2600 documents historiques, 300 tableaux gravures instruments de navigation.....

LA RECONNAISSANCE DE RAYONNEMENT MARITIME... pourquoi ?

Elle est issue de l'engagement d'intérêt général reconnu par l'Etat pour notre Fédération (par conséquent de ses 21 sections), dans le cadre de la promotion et la sauvegarde du patrimoine culturel maritime.... les conditions de cet engagement imposent des actions significatives locales (départementales ou régionales) pour les respecter.

Elles se concrétisent au niveau national par deux Prix littéraires (le Prix Ecume de Mer et le Prix du Commandant Jean Loreau) remis chaque année lors du congrès FNMM puis d'actions de reconnaissance à la seule initiative de ses sections régionales ou départementales tel le prix annuel de reconnaissance de rayonnement maritime exprimé aujourd'hui par un document en faisant état, attribué à une personne morale comme le musée maritime de Saint Brévin (association régie par la Loi du 1er juillet 1901).

Cette preuve de reconnaissance de la Section Régionale Bretagne Sud et Vendée au musée maritime... « Prix 2020 »... est remise à l'occasion de ces journées du patrimoine à son représentant, le Président René HARRE puis à travers lui à toute l'équipe bénévole du musée qui contribuent à sa pérennité pour le développement patrimonial et culturel maritime.

Daniel R. MARIÉ
Officier du Mérite Maritime